



LES SERVITUDES T7 SUR LA COMMUNE D'EMERCHICOURT

Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**

D.D.T.M 59

Service
Utilisation
et Connaissance
des Territoires
P.N.U.
Bâtiments
Information
Géographique

Approuvé par M. Ligne sousmaître 50 kv
Azhincourt - Mastaing

Date mise à jour : 15/01/2012
N° : 1076, plan urbanisme, servitude, 59192, sur

Echelle : 1 / 5 000 sur

Source : Gestionnaire Servitudes
(S) Gestionnaire P.N.U. Digip

Email : ddmt@ddt59.gouv.fr

Légende

- Limite communale
- Bâtiments

AC1 Protection des Monuments Historiques
Motte castrale avec basse - cour - lieu dit "AZINCOURT"

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.
Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 4 Août 2006

Bande de Servitude:
Détails des bandes Servitudes se rapprocher du Gestionnaire GRT Gaz

Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente supérieure à 4, calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté de 200 mètres, sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujéti aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.
Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
Zones industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

I4 Protection des Lignes Haute-Tension.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.
Ligne souterraine 90 kv - Azincourt - Mastaing

I5 Produits Chimiques
Protection des Conduites
Azoduc Denain - Emerchicourt

T1 Protection des Lignes Ferroviaires.
Voie Ferrée : Ligne secondaire Emerchicourt - Aniche

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aéroports de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niergnies

INT1 Cimetière civil
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

